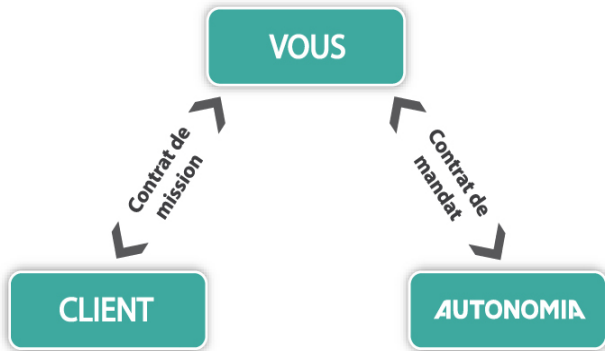


Le département santé & bien-être de la société AUTONOMIA est destiné aux thérapeutes et praticiens de la médecine douce. Nous proposons des services de portage entrepreneurial pour la gestion de votre statut juridique et la facturation de vos clients professionnels sans avoir besoin de créer d'entreprise :

Le portage entrepreneurial

Le portage entrepreneurial vous permet d'obtenir le statut **d'indépendant porté**. Ainsi vous pouvez exercer votre activité indépendante et réaliser votre propre chiffre d'affaires sans investissements financiers forfaitaires obligatoires. Votre chiffre d'affaires vous est versé avec un bulletin de paie et vos frais professionnels sont comptabilisés en exonération de charges sociales et d'impôts.

Le fonctionnement du portage entrepreneurial (clients professionnels)



1. **Autonomia** signe avec vous un contrat de mandat et procède à votre enregistrement auprès de l'URSSAF
2. Vous prospectez et négociez directement avec le client les modalités de la prestation à effectuer (nature, durée, prix, règlement,...)
3. Après signature du contrat de mission, vous effectuez vos prestations et vous nous envoyez ensuite les éléments pour pouvoir établir la facture.
4. **Autonomia** facture votre client des honoraires correspondants à la prestation, gère le recouvrement et vous établit un bulletin de paie puis s'acquitte de vos charges.

Votre rémunération

La rémunération est calculée après prélèvement des frais de gestion administratifs sur le montant hors taxes facturé encaissé et le remboursement éventuel de frais de mission ou de fonctionnement. Sur le montant restant seront déduits les prélèvements sociaux inhérents à votre statut. Mensuellement, nous vous envoyons un bulletin de paie qui récapitule l'ensemble des virements effectués.

Les frais de gestion

Les frais pour la gestion de votre activité de portage représentent 3 à 10 % de votre chiffre d'affaires hors taxes. Ils sont calculés mensuellement, sans minimum de facturation et sans réajustement ultérieur. Ces frais couvrent:

- Inscription et déclaration d'embauche (URSSAF)
- Déclarations sociales et paiements (*retraite, formation, vieillesse, maladie,...*)
- Gestion des contrats commerciaux
- Gestion des factures clients et relances
- Édition, expédition des bulletins de paie
- Élaboration des conventions et des plans de formation
- Gestion des notes de frais
- Calcul et déclaration des revenus fiscaux
- Déclarations douanières et gestion du personnel détaché
- Déclarations fiscales et paiement des Taxes
- Conseil et assistance professionnels.

Les frais remboursables

La prise en charge des notes de frais sont en exonération de charges sociales et d'impôt. Les frais liés à votre activité professionnelle (papeterie, restauration, téléphone, frais kilométriques, péage, loyer, ...) sont remboursés intégralement sur présentation de justificatifs.

Avantages de la société

- Assurance Professionnelle «Contrat Groupe Praticiens» **Tarif préférentiel** 10€/mois
- Aucun coût d'inscription pour débiter
- Pas de frais si vous ne réalisez pas de chiffre d'affaires
- Couverture sociale supérieure de 20% (régime local Alsace-Moselle) par rapport au régime national (médicaments, hospitalisation, ...)
- Libre gestion de votre emploi du temps
- Accès **Réseau** de professionnels
- Un interlocuteur **unique** pour toutes vos questions
- Prime de parrainage
- La possibilité d'utiliser notre numéro de Formateur pour dispenser des actes de formations.

Nos garanties

Entreprise familiale dont le capital est détenu à 100% par la famille fondatrice
La propriété de la clientèle de chaque praticien
L'affiliation à l'UNEPS (Syndicat professionnel de portage spécialisé)
L'adhésion à la FEPS (Fédération européenne du portage)

Renseignement et inscription

Pour rejoindre notre communauté d'entrepreneurs en portage, il vous suffit de contacter du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h**.

Par téléphone : **03.89.70.11.46**

Par e-mail : **contact@autonomia-france.com**

Par le site : **<http://www.portage-sante-bien-etre.fr/>**